\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Attorney General of the Republic

Tarek William Saab

Edificio Sede Principal del Ministerio Público,  
Esquinas de Misericordia a Pele El Ojo Avenida México   
Caracas, Venezuela

**Twitter/X: @TarekWiliamSaab**E-mail: [ministeriopublico@mp.gob.ve](mailto:ministeriopublico@mp.gob.ve)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur général,

**Les annonces officielles indiquant que plus de deux mille personnes ont été arrêtées pour avoir exercé leurs droits à la liberté de réunion pacifique, à la liberté d'expression et à la participation politique sont très inquiétantes**. Figurent au nombre de ces personnes plus de 100 adolescents, âgés de 13 à 17 ans, et au moins 16 personnes ayant un handicap, qui ont été victimes de cette vague de répression. Les personnes qui protestent doivent être protégées, et non sanctionnées.

Il est extrêmement préoccupant de constater qu’aucune de ces personnes, y compris les adolescents et les personnes vulnérables comme les jeunes femmes enceintes, ne bénéficie d’une procédure régulière, notamment parce qu’elles ne peuvent pas communiquer avec leurs proches, parce que leur représentation juridique ne peut pas les défendre et en raison des transferts injustifiés dans des prisons de haute sécurité. Il est alarmant de savoir que ces milliers de personnes risquent réellement d’être soumises à des mauvais traitements, notamment à la torture.

Les arrestations, les actes de torture, les homicides et l’usage excessif de la force, pratiqués de manière arbitraire et en toute impunité caractérisent une politique de répression qui existe depuis des années et dont l’objectif est de faire taire la dissidence, y compris la protestation. Il est important de rappeler que la mission d'établissement des faits sur le Venezuela de l’ONU et le bureau du procureur de la Cour pénale internationale ont tous deux établi que les crimes commis au Venezuela semblent constituer des crimes contre l'humanité, qui ne sont pas prescriptibles.

**Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de protéger les personnes qui exercent leur droit à la liberté de réunion pacifique, de libérer immédiatement toutes les personnes détenues pour avoir protesté, et de protéger les personnes vulnérables en raison de leur âge, d'un handicap ou d'une maladie grave ou chronique.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Bolivarienne du Venezuela, Case Postale 237, 3097 Liebefeld

Fax: 031 371 64 69 / E-mail: embajada@embavenez-suiza.ch